

Le SCSI-CFDT VOUS SOUHAITE DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !



REPORT DU PPCR : un courrier du ministre sur l'impact concret du gel annoncé par le gouvernement est en cours de rédaction. Il sera communiqué en janvier. A priori, ne seraient concernées par ce gel que les mesures indiciaires prévues en 2018, engendrant un décalage de l'échéancier.

Le SCSI-CFDT dénonce le non respect de la parole de l'Etat. Comme pour les gendarmes, le reste de la feuille de route sociale concernant les ratios d'avancement et les mesures du protocole spécifique police 2016 doivent être respectés.

ARRÊTÉS ENFIN SIGNÉS !

Suite aux recours initiés par le SCSI, l'administration a, enfin, accéléré la cadence !

L'ensemble des arrêtés de chef de service ont été signés et transmis dans les Sgami. Le paiement du rappel devrait intervenir donc en février ou mars.

Les arrêtés concernant les reclassements pour tous les grades ont été également envoyés pour mise en paiement.

VAP COMMISSAIRES.

Grâce au PPCR, les règles ont changé, on peut passer la VAP plus tôt !

Cette épreuve est maintenant ouverte aux fonctionnaires du corps de commandement de la police nationale qui, au 1er janvier de l'année du recrutement :

- détiennent au moins le grade de capitaine,
- comptent au moins sept années d'ancienneté à compter de leur titularisation (titulaire au plus tard le 1er janvier 2011) et
- sont âgés au plus de 50 ans (nés après le 1er janvier 1968).

L'épreuve d'admissibilité aura lieu le 22 janvier 2018.
Le nombre de postes offerts est fixé à 17.

LES VŒUX

DU SCSI-CFDT SE DÉROULERONT LE 11 janvier à 19H00 AU BATACLAN !

Inscrivez vous dès à présent à l'adresse

suivante : secretariat@scsi-pn.fr

